Annexe 2: Cadre logique

Structures régionales résilientes et participation socio-économique au Mali
Numéro de projet 2025.2001.3

Objectif du programme
La population régions partenaires du Mali bénéficie de structures publiques performantes, d'un développement socio-économique amélioré, d'un processus décisionnel inclusif et de la mise à disposition de services et d'infrastructures adaptés aux besoins, qui contribue à renforcer la résilience (expire fin 2031)

Indicateur d'objectif de programme 1
Nombre de personnes ayant participé au niveau local aux processus de formation de la volonté et de prise de décision ou à la sélection et à la gestion des infrastructures

Indicateur d'objectif de programme 2
Nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur accès aux services publics et aux infrastructures (ventilé par femmes, jeunes et réfugiés ou per-sonnes déplacées à l'intérieur du pays

Objectif de module
Les acteurs publics et privés des régions et communes partenaires du Mali sont en mesure de donner ensemble des impulsions au développement socio-économique, qui sont adaptées aux besoins de la population locale. (12/2027)

Indicateur d'objectif de module 1
Montant des recettes propres annuelles de certaines communes résultant de la valorisation de nouvelles infrastructures locales liées à l'économie

Indicateur d'objectif de module 2
Nombre d'approches évolutives et reproductibles issues du dialogue public-privé visant à améliorer le développement socio-économique

Indicateur d'objectif de module 3
Nombre de micro et petites entreprises dont le volume d'affaires a augmenté après avoir bénéficié d'un soutien dans le cadre de microprojets financés par des fonds

Output 1 ***Les capacités institutionnelles de communes partenaires en matière de développement socio-économique local inclusif sont renforcées.***

1.1. Conseil technique et conseil en matière de processus sur les concepts d'utilisation des infrastructures communales

1.2. Financement de solutions numériques pour la gestion des recettes et des dépenses communales, y compris le conseil technique

1.3. Mesures de développement des capacités pour les spécialistes communaux en vue de la numérisation des processus administratifs (notamment la gestion numérique des recettes et des dépenses)

Output 2 ***Le dialogue public-privé sur la planification conjointe et axée sur les besoins des mesures de développement a été approfondi.***

2.1. Organisation et animation de dialogues public-privé

2.2. Conseil en matière de processus pour la planification et la programmation communes des infrastructures

2.3. Conseil stratégique et technique pour les campagnes, les relations publiques et la mise en place de réseaux

Output 3 ***Les micro et petites entreprises dirigées par des femmes et des jeunes ainsi que d'autres acteurs du secteur privé dans les régions partenaires disposent de capacités entrepreneuriales améliorées.***

3.1. Conception d'un fonds destiné à promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des capacités dans le secteur privé, en coopération avec les collectivités territoriales et les acteurs du secteur privé et de la société civile

3.2. Financement et acquisition de biens matériels pour les activités entrepreneuriales, en particulier pour les jeunes femmes entrepreneurs

3.3. Accompagnement technique et méthodologique des centres de formation régionaux dans la promotion de la formation professionnelle et de l'insertion avec la participation du secteur privé